FO QUE JE T'INFORME !

N° 324
Novembre 2026

CUMUL EMPLOI-RETRAITE : NOUVELLES RÈGLES À PARTIR DE 2027

Le cumul emploi-retraite vous permet de reprendre ou de poursuivre une activité professionnelle pendant votre retraite, sous certaines conditions. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 modifie le dispositif à compter du 1er janvier 2027. Les 2 décrets attendus concernant les modalités de la réforme sont parus au *Journal officiel* du 3 novembre 2026. (...)

(publié le 10 novembre 2026)

FAMILLE

VACANCES SCOLAIRES DE NOËL

Écoles, collèges, lycées... Les vacances scolaires de Noël sont identiques pour la métropole, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. En revanche, elles diffèrent pour La Réunion et Mayotte. (...)

(publié le 6 novembre 2026)

COMMENT SAVOIR SI UNE PERSONNE PERDUE DE VUE EST ENCORE EN VIE ?

Pour tenter de savoir si une personne disparue est ou non toujours vivante, vous pouvez contacter la mairie de sa commune de naissance ou celle de son dernier domicile connu. (...)

(publié le 23 octobre 2026)

AGENDA

Jusqu'au 30 novembre 2026

IMPÔTS

Correction de la déclaration de revenus 2026. (...)

À partir du 2 novembre 2026

DÉSERTS MÉDICAUX

Engagement de service public : une allocation mensuelle de 1 200 € pour les étudiants en médecine. (...)

LOGEMENT

AUGMENTATION DU PRIX REPÈRE DE VENTE DE GAZ

Depuis la disparition des tarifs réglementés du gaz au 1er juillet 2023, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie chaque mois un prix repère du gaz, qui sert d'indicateur aux consommateurs. Après une hausse de 6,6 % TTC en novembre, le prix repère de vente de gaz augmentera de nouveau au 1er décembre 2026. (...)

(publié le 10 novembre 2026)

OBLIGATION D'INSTALLER UN THERMOSTAT PROGRAMMABLE

Un thermostat programmable vous permet de fixer la température idéale de chaque pièce de votre habitation. Un décret paru en 2023 avait établi l'obligation d'installer ce type de dispositif sur les systèmes de chauffage de tous les logements à compter du 1er janvier 2027. Finalement, seuls les bâtiments neufs devront être équipés à partir de cette date. (...)

(publié le 4 novembre 2026)

CE QUI CHANGE EN NOVEMBRE 2026

Tous les changements qui interviennent au mois de novembre. (...)

(publié le 12 novembre 2026)

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE
DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT
ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

ARGENT

DÉCOUVERTS BANCAIRES : CHANGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION

La réglementation concernant les petits découverts évolue à partir du 20 novembre 2026. Ce type d'opération bancaire entre désormais dans le champ du crédit à la consommation et se voit soumis à une analyse de solvabilité. Les nouvelles dispositions font suite à la transposition d'une directive européenne dans le droit français. (...)

(publié le 12 novembre 2026)

ENDETTEMENT : QUELS TYPES DE MÉNAGES SONT LES PLUS TOUCHÉS ?

Crédit immobilier, crédit à la consommation ou dette professionnelle… 46 % des ménages sont endettés en 2024 selon l'Insee. (...)

(publié le 12 novembre 2026)

CITOYENNETÉ

TRAVAIL, SÉJOUR... QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS ?

La réglementation applicable aux ressortissants non européens concernant l'octroi de certains titres de séjour et la possibilité de travailler en France a évolué le 30 octobre. (...)

(publié le 6 novembre 2026)

PROTECTION DES DONNÉES : JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ À USAGE UNIQUE

Ouvrir un compte en banque, constituer un dossier de location, effectuer des démarches administratives… Vous pouvez, via l'application France Identité, générer un justificatif d'identité qui remplace la photocopie de la pièce d'identité demandée. (...)

(publié le 12 novembre 2026)

FORMATION - TRAVAIL

LES AGENTS PUBLICS PEUVENT DÉSORMAIS CUMULER LEUR EMPLOI AVEC UNE ACTIVITÉ D'ASSISTANT FAMILIAL

Afin de faire face à la pénurie d'assistants familiaux, les agents publics sont autorisés depuis le 31 octobre à exercer cette activité, en plus de leur emploi. Cela consiste à héberger chez soi, moyennant rémunération, des enfants en difficulté. (...)

(publié le 9 novembre 2026)

CADRES DE L'ADMINISTRATION : RÉFORME DU CONCOURS D'ACCÈS

À partir du 1er janvier 2027, les Instituts régionaux d'administration (IRA) deviennent les Instituts du service public (ISP) au sein du Groupe des instituts du service public. Cette réforme s'accompagne d'une évolution des modalités du concours d'accès. (...)

(publié le 13 novembre 2026)

PUBLIREPORTAGE

Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux (1), prothèses auditives (2) perte de salaire (3), invalidité (4), incapacité permanente (5), décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations (6)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.
(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.
Crédit photo : Shutterstock.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

FO DÉFENSE

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com